



**HAL**  
open science

## Un grand journaliste français au Mexique au XIX<sup>e</sup> siècle:René Masson et Le Trait d'Union

Jacqueline Covo-Maurice

► **To cite this version:**

Jacqueline Covo-Maurice. Un grand journaliste français au Mexique au XIX<sup>e</sup> siècle:René Masson et Le Trait d'Union. Caravelle. Cahiers du monde hispanique et luso-brésilien, 2002, 78, pp.105-125. halshs-00108726

**HAL Id: halshs-00108726**

**<https://shs.hal.science/halshs-00108726>**

Submitted on 23 Oct 2006

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Un grand journaliste français au Mexique au XIX<sup>e</sup> siècle :**  
**René Masson et *Le Trait d'Union***

Jacqueline Covo-Maurice\*

\* Université Charles-de-Gaulle Lille 3

**Résumés**

En 1849, l'immigré français au Mexique René Masson, républicain et libéral convaincu, dote la petite colonie française d'un journal, *Le Trait d'Union*. Pendant près de vingt-cinq ans, à travers la révolution libérale, la guerre civile, l'Intervention française et l'Empire, il a mis sa plume vigoureuse et son talent de polémiste au service des progressistes mexicains.

En 1849, el emigrado francés en México, René Masson, republicano y liberal convencido, ofrece a la reducida colonia francesa un periódico, *Le Trait d'Union*. Durante casi veinticinco años, entre la revolución liberal, la guerra civil, la Intervención francesa y el Imperio, puso su pluma vigorosa y sus talentos de polemista al servicio de los progresistas mexicanos.

In 1849, french immigrant to Mexico, René Masson, a firm republican and liberal, gave the small french community there a newspaper called *Le Trait d'Union*. For nearly twenty-five years, through the liberal revolution, the civil war, the French intervention and then the Empire, he used his vigourous style and his talents as a polemicist to serve the cause of Mexican men of progress.

**Mots clefs :** Mexique, Journalisme, Information, Médias, Histoire

## **René Masson**

Le 13 janvier 1875, le grand quotidien mexicain *El Siglo XIX* écrivait, dans une notice nécrologique:

La muerte ha arrebatado al periodismo una figura hercúlea ; ha segado una vida consagrada a la civilización y gastada en sus terribles combates...(...) es una desgracia inmensa para el periodismo que tuvo en René Masson al obrero de la libertad y de la democracia ; una desgracia inmensa para la democracia y la libertad que siempre le encontraron al pie de sus banderas y dispuesto a la lucha.

René Masson nació en Meaux (...). Hizo sus estudios y adquirió el título de abogado, sopló sobre la hoguera del siglo que es la hoguera de la libertad, y recogió por corona las tinieblas de la persecución. En 1848 emigró a los Estados Unidos y de allí vino a México para fundar *Le Trait d'Union* en 1850 (...) hizo de la publicación que redactaba el baluarte de las ideas liberales y las defendió con ardor y asiduidad (...) reprobó la triple alianza europea y el despotismo invasor lo atormentó en la fortaleza de Ulúa y le desterró también...

*El Federalista*, le même jour<sup>1</sup>, se faisait plus précis : “ Abogado distinguido y enérgico republicano, se vio perseguido por el gobierno de Luis Felipe y obligado a emigrar a los Estados Unidos antes de 1848 ”.

Pour l'essentiel ces hagiographies ne sont pas inexactes: la lecture des collections du *Trait d'Union* confrontée à son contexte de publication, l'influence de ce journal que Masson rédigea presque seul pendant près de vingt-cinq ans, dont témoignent les citations et commentaires parfois polémiques de la presse mexicaine ainsi que les références des correspondances diplomatiques, prouvent assez que le journal français était bien autre chose que le bulletin de liaison d'une petite colonie étrangère. René Masson, son fondateur, directeur et rédacteur en chef fut bien l'un de ces grands “ publicistes ” du XIX<sup>e</sup> siècle tout entier dévoué à la tâche épuisante et éphémère qu'est la publication d'un quotidien, et l'article cité du *Siglo XIX* n'hésite pas à le comparer à

---

<sup>1</sup> Le numéro correspond au 13 janvier 1875 mais, par une erreur typographique, est daté à la “ Une ” du 14. *Le Trait d'Union* (13, 14 et 15 janvier) *La Iberia* (14 janvier) et *El Socialista* (17 janvier) publient également des notices circonstanciées.

son propre rédacteur en chef, le grand Francisco Zarco<sup>2</sup>, dont il partagea aussi, pour l'essentiel, les convictions libérales et réformistes.

Concrètement, pourtant, le chercheur d'aujourd'hui en quête de vérifications découvre dans ces notices un certain nombre d'inexactitudes, notamment en ce qui concerne les circonstances du départ de France de René Masson. Si l'exemplarité de la biographie en souffre quelque peu, c'est au profit de péripéties aventureuses dignes d'un romancier du temps. Joseph, René Masson est né non à Meaux, mais dans la petite ville de Mormant proche de Melun, le 29 mai 1817<sup>3</sup>. Selon l'extrait du registre civil, René Nicolas Masson son père, âgé de 24 ans, était huissier, et le premier témoin, peut-être le grand-père (il se nommait Dumanchin comme la mère, et avait 47 ans), était commissaire-priseur à Melun. Le jeune homme fut-il avocat, comme l'affirme la presse ? En tout cas il n'émigra pas en 1848 mais en 1844, pour chercher fortune aux Amériques dans le négoce, et donc pas pour des raisons politiques comme le suggèrent les journaux cités – motif que René Masson n'a d'ailleurs jamais accrédité.

Divers articles de presse et un dossier conservé aux Archives Diplomatiques de Nantes<sup>4</sup> jettent une lumière pittoresque sur ce départ. La version de l'intéressé est une protestation réitérée contre des accusations de malversation ; il se présente comme élève consul, ayant volontairement abandonné la carrière, “ dégoûté des exemples ignobles de corruption dont nous étions tous les jours témoins ”. Il aurait alors quitté la France pour New York, afin d'y chercher fortune dans le négoce, muni d'une lettre de recommandation du directeur de la section commerciale du Ministère des Affaires Etrangères français, Drouyn de Lhuis<sup>5</sup>. La plupart des douze pièces du dossier concernent cette accusation et, sans invalider sa défense, semblent pour le moins la

---

<sup>2</sup> Zarco fut en outre l'un des députés les plus actifs du Congrès Constituant de 1856-1857 et tint une précieuse chronique des débats de ce Congrès ; cf Wheat Raymond, *Francisco Zarco, el portavoz de la Reforma*, México, Porrúa, 1957.

<sup>3</sup> J'ai pu retrouver son acte de naissance grâce à la découverte, par Françoise Dasques, de sa tombe au *Panteón francés* de Mexico, qui indique comme lieu de naissance “ Mortmanh ”. F. Dasques est l'auteur d'une précieuse anthologie : *René Masson dans 'Le Trait d'Union journal français universel'*, préface de Tomas Calvo, (Instituto de Investigaciones bibliográficas), México, ed. Misceláneas, 1998.

<sup>4</sup> Fonds de la Légation de France au Mexique, série A, boîte n°15.

<sup>5</sup> Article du 22/2/1847 dans *Le Franco-Américain*, journal que Masson tenta sans succès de lancer à New York, reproduit dix ans après, lorsque l'affaire resurgit, dans *Le Trait d'Union*, du 9/12/1857 (cité dans l'anthologie de F. Dasques, p.179-189). La lettre de recommandation ne figure pas dans le dossier cité, alors que de tels documents apparaissent dans des cas analogues, ce qui ne prouve pas qu'elle n'ait pas existé, selon les conservateurs de Nantes.

nuancer. Il s'agit d'une réclamation pour dette présentée par un certain J. Royer aux représentants de la France à Mexico entre janvier et juillet 1857. Selon la première lettre de ce négociant parisien (23 janvier), Masson et un associé ont quitté la France pour les États-Unis en 1844, avec une "pacotille", un lot de flanelles et parapluies pour une somme importante qui ne fut réglée ni à l'échéance fixée ni par la suite, malgré les rappels du créancier<sup>6</sup>. Une lettre de René Masson du 2 juillet 1857 (pièce 9) au Chancelier de la Légation de France à Mexico reconnaît la dette : "la réclamation de Monsieur Royer est juste au fond"; il met cependant implicitement en cause son montant, dénonce le refus du créancier de négocier trois ans auparavant ainsi que ses actes d'hostilité et fait état de ses difficultés financières, conséquence de ses "lourdes obligations". Le dossier contient également trois articles du *Courrier des États-Unis, organe des populations franco-américaines*, datés des 20, 23 et 25 février 1847; leur écriture satirique et bouffonne semble appuyer l'accusation, suggérant par antiphrase que Masson aurait été exclu des rangs des élèves consuls par le Ministre Guizot. Mais cet organe de presse dut résister –avec succès semble-t-il- à la concurrence que lui fit Masson en créant à New York son propre journal, *Le Franco-Américain*; était-il impartial? Masson fut-il un peu escroc? Régla-t-il jamais sa dette? Dans le même dossier un brouillon de lettre daté du 30 juin 1857, sans en-tête ni signature, mais provenant sans doute de la Légation de France à Mexico évoque les "circonstances si favorables aux débiteurs de mauvaise foi" (pièce 8).

Cet épisode offre l'intérêt de présenter une facette inattendue de celui qui va laisser au Mexique l'image bien différente d'un "intellectuel" avant la lettre, ardent défenseur des idées républicaines, tout entier impliqué dans la vie politique de son pays adoptif; il pourrait fournir aussi des éléments pour tenter de comprendre la trajectoire de Masson: si l'on sait pourquoi on émigrait aux États-Unis en 1844, quels motifs –échec commercial et journalistique?- l'attirèrent ensuite au Mexique? Sa formation à l'école des consuls l'avait-elle préparé à ses futures activités, y compris linguistiquement? Comment et où se fit-il les relations qui lui permirent de tenir rapidement à Mexico la

---

<sup>6</sup> Un document comptable (pièce n°7) chiffre la facture initiale à 11.812,36 francs –chiffre confirmé par Masson dans l'article cité- qui, avec les intérêts accumulés s'élèvent à 21.785F en 1857.

place de premier plan qui fut la sienne<sup>7</sup>? Autant de questions que résoudreont peut-être de futurs chercheurs.

### ***La colonie française au Mexique***

Dorénavant, l'itinéraire public de René Masson va se confondre avec celui de sa création, *Le Trait d'Union*, " *Journal français universel* " <sup>8</sup>. Son premier numéro sort à Mexico le 5 mai 1849<sup>9</sup> ; si Masson a quitté la France en 1844 et si, comme il l'assure, il a dirigé *Le Franco-Américain* aux États-Unis pendant trois ans<sup>10</sup>, la période d'adaptation dans cette contrée nouvelle fut brève. Le contexte politique put être stimulant pour cet homme entreprenant : indépendant depuis moins de trente ans, le Mexique vit dans l'instabilité politique, la pénurie et la démoralisation, surtout depuis que la guerre contre les États-Unis et le désastreux traité de Guadalupe Hidalgo de 1848, qui leur a livré la moitié du territoire national, semble menacer le pays de désintégration.

Le projet de Masson paraît audacieux : quelle diffusion peut espérer un journal français au Mexique au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle ? Malgré les efforts, depuis l'Indépendance, pour impulser au Mexique l'immigration européenne –c'est-à-dire blanche et catholique-<sup>11</sup>, la colonie française, la seconde en importance numérique après

---

<sup>7</sup> L'ambassadeur de Napoléon III, Gabriac, accuse Masson d' " association " avec l'un des réformistes de premier plan, le Ministre des Finances Miguel Lerdo de Tejada (Ministère des Affaires Etrangères, Correspondances politiques, Mexique, vol.46, 14 septembre 1856.)

<sup>8</sup> Nous ne savons rien de sa vie privée : seule une lettre de condoléances pour la mort d'une fille que nous avons trouvée dans les pages de la collection atteste que Masson fonda une famille.

<sup>9</sup> La Biblioteca Lerdo de Tejada de la Secretaría de Hacienda à Mexico conservait, dans les années 70, le premier volume du journal, alors bi-hebdomadaire, de mai à décembre 1849, date à laquelle la collection s'interrompait pour reprendre avec le volume 10 de 1853 ; elle se poursuivait –le journal devenant quotidien en 1856- avec une longue suspension du journal pendant la Guerre de Trois Ans, de janvier 1858 au 4 février 1861, volume 20, jusqu'au volume 22 de 1862. Le dernier numéro était daté du 3 mai 1862, veille de la défaite française devant Puebla, avec quelques bulletins informels jusqu'à la prise de Puebla l'année suivante. Cette collection comprenait également une partie de la dernière époque du journal dirigé par Masson, de son numéro 1 du 1<sup>er</sup> février 1868, et presque jusqu'à la mort de son rédacteur en chef, en janvier 1875. Le journal français continua ensuite sa publication avec d'autres directeurs. Cette collection semble perdue, peut-être à la suite du tremblement de terre de 1985 qui incita à mettre les fonds à l'abri. Une autre collection, incomplète, peut être consultée à la bibliothèque du CEMCA à Mexico.

<sup>10</sup> L'information est donnée par Masson dans les " Conditions du *Trait d'Union* " du premier numéro. Un chercheur à venir pourra compléter les connaissances sur Masson en recherchant ce périodique.

<sup>11</sup> Berninger, Dieter George, *La inmigración en México (1821-1857)*, México, Sepsetentas, 1974. On trouve notamment dans cet ouvrage le récit de l'échec désastreux de la tentative de colonisation française du Coatzacoalcos, en 1830 ; p. 64 ss.

la colonie espagnole, est faible : un *Registro de la población francesa en México* daté du 30 avril 1849 et donc contemporain de l'apparition du *Trait d'Union*, comporte 1.814 noms<sup>12</sup>. Il s'agit des chefs de famille, comme l'indique la colonne du *Registro* qui mentionne parfois le nombre d'enfants des inscrits. Mais bien des étrangers ne respectaient pas l'obligation onéreuse de prendre les *cartas de seguridad* qui permettent de les recenser ; ainsi, bien que la date du *Registro* ne précède que de cinq jours l'apparition du *Trait d'Union*, le nom de son directeur, René Masson, n'y figure pas<sup>13</sup>. Ceci explique sans doute que l'ambassadeur de Napoléon III, Alexis de Gabriac, donne à son Ministre, le 6 juillet 1855, le chiffre plus élevé et peut-être exagéré de 12.000 à 14.000 Français au Mexique<sup>14</sup>.

Aussi faut-il interpréter prudemment les indications du *Registro*<sup>15</sup>, pour tenter d'évaluer le lectorat potentiel du *Trait d'Union* en termes socio-professionnels et culturels ; la plupart des inscrits sont commerçants, parfois ambulants ("colporteurs", "pacotilleurs"), souvent "commis" ; mais on trouve aussi les métiers de bouche - boulangers, pâtisseries, confiseurs, restaurateurs- et les professions libérales attestés par les nombreuses "réclames" du journal que j'ai étudiées ailleurs<sup>16</sup> : médecins, dentistes, pharmaciens, instituteurs, professeurs de langue, un libraire dans la capitale, Hypolite

---

<sup>12</sup> Ministère des Affaires Etrangères, Mémoires et Documents, Mexique 7, Légation de France au Mexique ; ce nombre est proche des 2.048 Français ayant pris des *cartas de seguridad* en 1856, donné par le *Cuadro sinóptico de la República mexicana en 1856, formado en vista de los últimos datos oficiales y otras noticias fidedignas por Miguel Lerdo de Tejada*, México, Ignacio Cumplido ed., 1856, p. 29. Ce dernier chiffre est reproduit dans *Le Trait d'Union* du 2.6.56, n°10, vol.15. Selon la même source, le nombre d'Espagnols s'élevait alors à 5.141.

<sup>13</sup> Lerdo de Tejada (ibid) souligne que bien des étrangers se soustraient à cette obligation, et le journal français (5.1.1857, n°51), défenseur des libertés fondamentales, publie une *representación* adressée au Président de la République par un grand nombre d'étrangers pour demander l'abolition des *cartas de seguridad* et de l'impôt correspondant.

<sup>14</sup> Díaz Lilia, *Versión francesa de México, informes diplomáticos (1853-1858)*, México, El Colegio de México, 1963, p. 190.

<sup>15</sup> Ce document, en colonnes, ajoute aux noms par ordre alphabétique l'état civil et la famille (parfois restée en France), le lieu de provenance et celui de résidence, et la profession ; ainsi apprend-on que les immigrants français viennent de tout l'hexagone et surtout des provinces, Pays Basque et Béarn principalement ; les "Barcelonnettes", apparus au Mexique avec les frères Arnaud en 1821, n'arriveront massivement que dans la deuxième moitié du siècle, on le sait. Les Français ont fixé leur résidence dans tout le pays, de Tepic et Tampico au Chiapas et au Yucatan, mais c'est dans la capitale, ainsi qu'à Veracruz, Orizaba, Puebla et Mazatlan qu'ils semblent les plus nombreux, en accord avec leurs occupations. Sur les Français au Mexique, on pourra voir aussi l'ouvrage collectif dirigé par Javier Pérez Siller, *México Francia, Memoria de una sensibilidad común, siglos XIX-XX*, México, Universidad Autónoma de Puebla, El Colegio de San Luis, CEMCA, 1998,

<sup>16</sup> Covo Jacqueline, "La colonie française au Mexique à travers son journal, *Le Trait d'Union*, 1849-1868", dans *Presse et Public*, Publications de l'Université de Rennes 2 Haute-Bretagne, 1982.

Brun, et le fameux lithographe Decaen ; les artisans, menuisiers, coiffeurs, tailleurs, bijoutiers ne sont pas absents, et l'on trouve même quelques agriculteurs (peut-être survivants de l'épopée du Coatzacoalcos), sans compter quelques curiosités, comme les six “jongleurs” venus d'Algérie, les deux arquebusiers qui résident à Veracruz, le “sourd-muet”, instituteur à Zacatecas, et ce Pierre Laporte, vivant à Matamoros, dont la colonne “observations” mentionne : “il est fou”.

C'est donc parmi cette population hétérogène et réduite que Masson doit trouver les lecteurs susceptibles de faire vivre un journal rédigé en français. Il est vrai qu'alors les faibles tirages étaient la norme, compte tenu des moyens techniques rudimentaires et du petit nombre de typographes et de journalistes employés; celui du *Trait d'Union* ne dut pas dépasser les mille exemplaires, si j'en crois une note manuscrite calculant le prix de revient du numéro, *hasta mil ejemplares*, que j'ai trouvée jadis entre les pages d'un volume de 1861. Il est pourtant distribué par abonnements dans tout le pays, comme l'atteste dès le numéro 1 (p.16) la liste, souvent reproduite ensuite, de ses agents dans 22 villes de l'intérieur, dont bien sûr les ports de Veracruz, Tampico, Acapulco, mais aussi San Francisco et la Nouvelle Orléans<sup>17</sup>.

### ***Le Trait d'Union dans son contexte***

Le premier numéro du *Trait d'Union* du 5 mai 1849, alors hebdomadaire, inclut dans sa “une” un “Prospectus” qui justifie son titre par sa position ambiguë entre ses lecteurs, les membres de la colonie française soucieux de leurs “intérêts”, et le peuple qui les accueille :

Nous voyons d'un côté la nécessité, pour une population nombreuse et disséminée sur chacun des points de la République mexicaine, de se grouper autour d'un organe qui relie et mette en rapports continuels les éléments dont elle se compose. Nous avons besoin, nous autres français exilés volontairement de notre belle patrie, d'union et d'accord à l'étranger : notre nationalité, nos intérêts nous le commandent ; nous avons besoin encore, d'entendre parler de cette France absente, que nous devons revoir, un jour plus ou moins prochain<sup>18</sup>, et que nous suivons pas à pas, avec une cruelle

---

<sup>17</sup> Rappelons que la vente de la presse au numéro n'apparaît en France qu'en 1863 avec *Le Petit Journal* et ne se généralise que vers 1880 (information obligeamment communiquée par Patrick Eveno, Secrétaire général de la Société pour l'Histoire des Médias).

<sup>18</sup> Il ne semble pas que Masson, mort à Mexico, soit jamais rentré en France.

anxiété, dans des luttes politiques et sociales dont nous n'avons, peut-être malheureusement, pas encore le dernier mot.

Ces objectifs répondent sans doute à une attente car, dès le 30 mai, le journal devient bi-hebdomadaire, tout en conservant la même surface rédactionnelle, puisqu'il passe de 16 à 8 pages. Et si, conformément au " Prospectus " du premier numéro, les nouvelles de France, marquées du sceau républicain, abondent<sup>19</sup>, le souci de se construire un espace dans la société mexicaine à l'aide de l'outil informatif qu'est le journal apparaît clairement. Sous la plume d'emblée vigoureuse et brillante de René Masson, ce souci n'est pas incompatible avec les vertueuses protestations de neutralité, le refus de se faire " Don Quichotte de la presse " et de censurer à chaque pas :

(Il faut) rester complètement neutre dans sa politique intérieure (du Mexique), et (d')accepter, sans contrôle et sans discussion, ses actes, quand ils ne nous concernent pas directement –tout en désirant ardemment et toujours, quoiqu'il adviene, son bonheur et sa tranquillité (...) si parfois il nous arrive de hasarder un conseil, il sera dicté par la prudence, et surtout par le désir de voir prospérer la contrée magnifique où nous avons choisi notre résidence (n°1, p.1, " Prospectus).<sup>20</sup>

Déclarations hypocrites puisque, dès le " Bulletin mexicain " du numéro 1 la critique est acerbe contre l'activité stérile du Congrès ; d'évidence, les " conseils " du journal envisagent autant la " prospérité " du Mexique que celle des Français qui vivent sur son sol.

Dès ses débuts dans la presse mexicaine, René Masson manifeste un professionnalisme qui surprend chez ce négociant raté, nouveau venu dans un pays entièrement distinct, quant à son évolution historique et son organisation politique, de la France et des États-Unis d'où il vient. Avec ou sans préparation et contacts préalables, Masson sut appréhender le milieu avec perspicacité. *Le Trait d'Union* n'a jamais été le bulletin confidentiel d'une communauté fermée. Ses rubriques, et la hiérarchisation qu'implique leur localisation dans l'espace rédactionnel, manifestent non seulement la curiosité et l'intérêt d'une tête politique pour une réalité complexe, mais aussi une

---

<sup>19</sup> Suspension du journal *Le Peuple* de Proudhon, " le fameux socialiste " (26.5.49, n°4), condamnation de la nouvelle loi sur la presse (20.10.49, n°46), discours de Thiers contre une intervention en faveur de l'Italie (27.6.49, n°13), modes de France (18.7.49, n°19)...

connaissance précise de toutes ses facettes<sup>21</sup> : la “ une ” est occupée par la “ Partie politique ”, où la priorité est donnée au “ Bulletin mexicain ” en forme d’éditorial, qui prendra ensuite une place croissante. Les nouvelles de l’extérieur suivent, d’Europe et particulièrement de France avec une revue de presse, ainsi que des États-Unis, sans exclure les parties sensibles du globe. Les pages intérieures offrent les chroniques littéraires, théâtrales, scientifiques si prisées au XIX<sup>e</sup> siècle, les faits divers, et les annonces commerciales et mouvements de navires, d’un grand intérêt pour les nombreux commerçants français: il est significatif que, à la fin de 1849, à son Ministre qui lui demande un récapitulatif de la balance commerciale mexicaine depuis 1845, l’attaché commercial de la légation française à Mexico dédaigneux répond qu’il a cherché en vain ces documents dont l’« épiciier a sans doute fait des cornets de papier, mais qu’en revanche il lui envoie le tableau des prix courants des marchandises d’importation, publié par “ un journal français auquel je me suis abonné...*Le Trait d’Union* ”<sup>22</sup>.

Ces données utiles aux intérêts économiques de la colonie française expliquent sans doute qu’il ait pu se maintenir, bien qu’avec des difficultés, puisqu’en août 1856 l’ambassadeur Gabriac le prétend ruiné<sup>23</sup>. Mais c’est l’ouverture libérale amenée par la Révolution d’Ayutla, à partir d’août 1855, qui va lui assurer une diffusion plus large et confirmer les qualités de journaliste de son directeur et rédacteur en chef René Masson. La dictature du général Santa Anna, à partir de 1853, avait imposé à la presse un bâillon que Masson lui-même dénonçait : la polémique et l’éditorial sont morts, écrivait-il le 21 janvier 1854 (n°24, vol.10), et l’ensemble de la presse, comme nous, s’occupe de tout sauf de l’opinion publique. Courageusement, il tentait pourtant d’employer les ressources de l’ironie pour tromper la censure, écrivant par exemple, au moment où

---

<sup>20</sup> On trouvera ce “ Prospectus ” dans l’anthologie citée de Françoise Dasques, p.75.

<sup>21</sup> Le 19 .9.1849, par exemple, en rendant compte des cérémonies commémoratives de l’Indépendance dans la rubrique “ Faits divers mexicains ”, il explique aux lecteurs français pourquoi elle se fête deux fois, les 16 et 27 septembre, et recommande de favoriser l’identité culturelle par l’encouragement de pièces de théâtre historiques.

<sup>22</sup> Ministère des Affaires Etrangères, Correspondance consulaire et commerciale, Mexico, tome 6, fol.350, 13 novembre 1849. Le tableau en question est en effet publié par *Le Trait d’Union* le 17.10.49.

<sup>23</sup> Ministère des Affaires Etrangères, Correspondances politiques, Mexique, vol.46, 5 août 1856 ; (rappelons à cet égard les difficultés financières alléguées par Masson en juillet 1857, pour expliquer le non-paiement de ses dettes françaises). Peu après, Gabriac le dira subventionné par le gouvernement réformiste : Lilia Díaz, op.cit. p.377.

l'insurrection réformiste s'affirmait, que si " Son Altesse Sérénissime " partait pour les Terres Chaudes –pour tenter de la freiner- c'était seulement pour soigner sa santé (28.2.55, n°35, vol.12), ou reproduisant, en principe pour les démentir, les informations favorables à l'avance des libéraux publiées par la presse nord-américaines (10.3.55, n°38, vol.12). Il ne put pas toujours, cependant, éviter amendes et suspensions (6, 17, 20.5.1854...)

La victoire des insurgés, en août 1855, ouvre la période dite de " la Reforma " ; malgré le niveau matériel et culturel très bas de la population et les moyens de diffusion réduits, la presse d'opinion prolifère aussitôt et se transforme en tribune –parfois éphémère- pour répandre les idées réformistes ou pour les combattre<sup>24</sup>. Miguel Lerdo de Tejada, dans son tableau synoptique de 1856, compte 44 journaux dans le pays, dont onze dans la capitale<sup>25</sup>, et Masson, saluant les publications nouvelles, commente que si le peuple n'est pas éclairé ce ne sera pas faute de journaux (22.8.55). D'emblée, et malgré ses déclarations réitérées d'impartialité, *Le Trait d'Union* figure parmi les plus ardents défenseurs du mouvement réformiste.

C'est dans cette conjoncture que, le 2 juin 1856 (n°10, vol.15), le journal français devient quotidien ; en annonçant cette modification, le 21 mai (n°6), Masson commente " A nos abonnés " que, certes, il ne peut être lu que par une minorité limitée, mais qu'il a reçu l'appui de nombreux Mexicains, et promet une information attentive sur les événements politiques du pays ; elle est appréciée puisque *Le Trait* est dorénavant pleinement reconnu par la grande presse nationale libérale qui cite fréquemment ses analyses politiques. Le quotidien *El Republicano* n'hésite pas à l'inclure parmi la presse " patriótica, ilustrada, decente " qu'il oppose aux " bandidos de la literatura y la política "(11.7.56, n°270). Pour Justo Sierra O'Reilly, dans *La Unión Liberal* de Campeche, " *Le Trait d'Union* es uno de los periódicos más avanzados " ( 9.6.57, n°156). *Le Trait d'Union* lui-même répond à *La Crónica de la Semana*, qui refuse aux étrangers le droit de s'immiscer dans les affaires politiques, en reproduisant les plaidoyers en faveur de leur collègue français du *Siglo XIX* et du *Monitor Republicano*,

---

<sup>24</sup> Covo Jacqueline, *Las ideas de la Reforma en México*, México, UNAM, 1983. La colonie anglo-saxonne dispose également d'un journal, *The Mexican Extraordinary*, fondé depuis peu puisque, le 5.12.49, n°59, Masson assurait que son journal était le seul périodique étranger au Mexique.

<sup>25</sup> Op.cit. p.73.

les deux journaux les plus importants: pour le premier, le débat politique gagne à la participation de tous, quelque soit leur lieu de naissance ; *Le Trait* est libéral, progressiste, dit-il, et n'appuie pas systématiquement l'action du gouvernement, comme l'y autorise désormais l'indépendance de la presse ; mais sa critique est “decente y razonada” ; il est inexact, par ailleurs, qu'il soutienne “las doctrinas anárquicas y disolventes del socialismo y del comunismo”<sup>26</sup>. Quant au *Monitor*, il estime que le journal français a droit à la reconnaissance des Mexicains (*Le Trait d'Union*, 25.8.56, n°80, vol.15). C'est sans doute pourquoi, le 1<sup>er</sup> décembre de la même année, Masson confirme son succès en absorbant son éphémère rival français, *L'Indépendant* de Charles de Barrès, apparu en juillet 1856.

*Le Trait d'Union* persiste, cependant, dans sa double orientation : il informe régulièrement sur la situation française, avec toute l'hostilité du républicain envers le régime de Napoléon le Petit, mais son implication dans l'actualité mexicaine va croissant. Il est significatif que l'ambassadeur français, qui ne tarit pas de diatribes contre lui, l'accusant de soutenir le gouvernement des “radicaux” et réclamant même l'interdiction des journaux étrangers<sup>27</sup>, l'utilise comme “journal de référence” pour transmettre à son Ministre la chronologie des événements ou des documents fondamentaux, Plan d'Ayutla ou convocation au Congrès Constituant<sup>28</sup>.

Le “Bulletin mexicain” de la “une”, dans sa grande diversité de thèmes, manifeste la solide information de René Masson et son intérêt passionné pour les multiples facettes de la vie politique mexicaine ; il se montre capable d'en saisir les causes, d'utiliser son bagage politique, son expérience européenne et nord-américaine pour prendre de la hauteur et leur appliquer sa réflexion. Comme il est courant au XIX<sup>e</sup> siècle, l'information l'intéresse moins que le débat politique, soutenu dans une ample perspective politique et philosophique et un goût pour la polémique qui, sur un autre terrain, aurait pu déboucher sur le genre de l'essai<sup>29</sup>.

---

<sup>26</sup> Cette accusation est récurrente dans la presse conservatrice.

<sup>27</sup> Lilia Díaz, op.cit. p. 319 et 321.

<sup>28</sup> Ibid, p. 194, 200, 216 ; le plan d'Ayutla des insurgés réformistes est publié en français dans le journal le 14.8.55, n°31, vol.13. Le journal lui-même commente que sa collection est précieuse pour l'histoire du Mexique (2.6.56, n°10, vol.15), ce que le chercheur peut confirmer.

<sup>29</sup> C'est ce qui se dégage notamment des fréquentes “Causeries politiques” ou “philosophiques”, par exemple les 12.9.55, n°39, vol.13 ou 20.8.56, n°76, vol.15.

Relevons quelques exemples significatifs : une pétition de travailleurs de Guadalajara, dénonçant leur misère résultant du manque d'emploi, lui suggère la création par le gouvernement d'une " Maison de commandite " qui peut avoir sa source dans les Ateliers Nationaux créés en 1848 par la Seconde République française (7.3.61, n°27, vol.20). Intéressantes, aussi, de la part d'un Européen, sont les références aux indiens mexicains : dans une série d'articles de 1856, intitulée " Esquisses sociales- Les Indiens " (6, 11 et 17.12.56, n°30, 33, 37, vol.16) la représentation dégradée que donne Masson des quelques six millions d'indigènes<sup>30</sup> est nuancée par une tentative de rationalisation et d'explication historique du problème : si les indiens, dit-il, se montrent méfiants, craintifs et serviles c'est sans doute que, du fait de l'absence de bêtes de somme en Amérique, l'homme est devenu " tout naturellement " l'esclave de l'homme ; et Masson ne craint pas d'oublier les théories libérales orthodoxes et sa foi en la propriété individuelle pour souligner que " les plus heureux sont certainement ceux qui appartiennent à une communauté (...) véritables petites républiques qui possèdent un territoire libre " (n°37).

Mais le thème de la propriété est alors explosif, et l'ambassadeur Gabriac n'hésite pas à l'accuser d'incitation à la rébellion indigène, pour un long article, dans lequel il réfute une pétition de grands propriétaires qui combattent la proposition très modérée de réforme agraire de Ponciano Arriaga en faisant remonter leurs droits à la Conquête et, ce faisant, selon lui, traitent les indiens en peuple conquis quarante ans après l'Indépendance<sup>31</sup>. Il est exact que Masson justifie ceux que l'on appelle " terroneros " en rejetant la responsabilité des occupations de terre sur ceux qui auraient le devoir de les prévenir par des réformes matérielles et morales, à savoir les gouvernements successifs depuis l'Indépendance, et surtout le clergé, cible de l'anticléricalisme violent du Français (19 et 22.12.55, n°14 et 15, vol.14). C'est ainsi qu'un problème spécifique vient appuyer l'un des chevaux de bataille idéologique qu'il partage avec les réformistes mexicains.

---

<sup>30</sup> " On a même remarqué que les quelques indiens qui se sont élevés, depuis l'Indépendance, aux postes importants de l'administration ou de l'armée, sont humbles dans leur port, peu expansifs, très cauteleux et quelquefois inclinés à la fourberie " (n°30).

<sup>31</sup> Lilia Díaz, op.cit. et *Le Trait d'Union*, 23.7.56, n°53, vol.15.

A cet égard, la loi Lerdo de Tejada du 25 juin 1856 qui met en circulation les biens du clergé, fondamentale dans l'arsenal libéral, trouve dans le journal une formidable caisse de résonance ; entre les très nombreux commentaires, on trouve par exemple la reproduction d'une lettre de New York, qui félicite l'homme dont le " nom est cité dans Wall Street comme l'un des financiers les plus éminents du siècle ", pour une réforme qui augmentera les bonnes dispositions des capitalistes nord-américains pour " faire des placements " au Mexique (23.9.56, n°103, vol.15). Mais il est évident que l'intérêt du journal français pour les dispositions de la loi Lerdo n'est pas seulement d'ordre doctrinal, comme je l'ai montré ailleurs<sup>32</sup> : les longues listes de propriétés, urbaines surtout, mises en vente et les offres de service d'intermédiaires, très nombreuses dans le second semestre de 1856, pour pallier l'insuffisante publicité dénoncée par le journal (30.10.56, n°34) confirment que les Français surent profiter de l'occasion pour assurer leur implantation dans le pays par des liens immobiliers<sup>33</sup>.

A la presse conservatrice et cléricale acharnée contre la loi Lerdo, *Le Trait d'Union* explique patiemment, à plusieurs reprises, la philosophie de la réforme, avec l'appui de l'expérience française : lorsque *La Cruz* invoque le droit " naturel " de propriété, Masson répond qu'il préfère qu'un droit soit " juste ", et rappelle l'origine de la propriété individuelle, institution sociale :

Qu'une loi se dise " naturelle " ou " primitive ", si elle est dangereuse, si elle est injuste, nous en ferons moins de cas que d'une loi qui sera tout bonnement d'origine humaine pourvu que celle-ci mette d'accord la conscience avec l'intérêt général (...) A la société seule appartient le droit de contrôler, de restreindre, de développer, de régler le travail et la propriété qui ne sont que des institutions sociales " (12.2.57, n°80, vol.16).

---

<sup>32</sup> Covo Jacqueline, " *Le Trait d'Union*, periódico francés de la ciudad de México, entre la Reforma y la Intervención ", dans *Historia mexicana*, México, El Colegio de México, XXXV, 3, n°139, 1986. P. 461-476.

<sup>33</sup> C'est ce que montre aussi le bilan de Lerdo de Tejada de 1857, *Memoria de Hacienda*, México, Imp. De V. García Torres, doc. 149, p.170 ss., et la *Memoria de las operaciones que han tenido lugar en la oficina especial de desamortización del distrito*, México, Imp. De N. Pizarro, 1862, où apparaissent de nombreux noms français, y compris celui de René Masson pour plusieurs achats. La préférence des Français pour les propriétés urbaines peut expliquer l'admiration apparemment contradictoire de Masson pour les biens de communautés indigènes –rurales- cité plus haut.

Selon lui, si l'homme put licitement s'approprier un bien par son travail en servant la richesse publique, en revanche la propriété qui n'est pas le fruit du travail, qui n'a pas pour but le développement du bien-être général par l'augmentation de la production, qui paralyse la richesse publique et menace la paix est malsaine, et la société a le droit de la limiter. C'est le cas des biens ecclésiastiques qui ne peuvent, selon Masson, être assimilés aux capitaux d'une entreprise comme le prétend *La Cruz*, et qui accroissent dangereusement le pouvoir temporel de l'Église face à l'État (14.7.56, n°45, vol. 15). C'est pourquoi Masson n'estime pas suffisante le simple désamortissement des biens du clergé, et en demande la nationalisation<sup>34</sup>.

Mais il montre aussi les conséquences positives de la mesure, la multiplication de maisons à louer à Mexico avec, sans doute, une baisse des loyers, le souci des nouveaux propriétaires privés d'améliorer l'hygiène et la commodité de leur bien et donc le développement du bien-être général (13.4.61, n°58, vol.20). C'est que les réformes matérielles, urbanisme, progrès des transports, liées à la prospérité de la colonie française, occupent aussi une place importante dans les pages du *Trait d'Union* : l'apparition du chemin de fer au Mexique, par exemple, suivant la voie montrée par la France est, selon lui, étroitement liée au progrès des sociétés modernes :

Les chemins de fer sont le grand fait industriel de notre siècle : à leur établissement et à leur exploitation se rattachent toutes les questions d'avenir et de progrès des nations modernes, et l'on ne se trompe guère, aujourd'hui, en disant que le degré de civilisation des peuples peut se mesurer au développement de leurs voies ferrées.(7.7.57, n°54, vol.17)

Il approuve aussi des projets de colonisation intérieure, auxquels il manque, cependant, la tolérance religieuse pour être efficace (16.6.56 ; n°22, vol.15).

Car le thème des relations entre l'Église et l'État est récurrent dans le journal : Masson multiplie les commentaires et polémiques sur le problème de la tolérance des cultes discutée au Congrès Constituant, puis sur l'établissement du registre civil, le serment à la Constitution, et leurs conséquences, excommunications et menaces de rébellion cléricales. Il montre que l'enjeu en est l'indépendance du pouvoir civil, dans

---

<sup>34</sup> “ Les mots et les choses ”, “ Propriétés ecclésiastiques ”, “ La loi naturelle et les propriétés ecclésiastiques ”, 15, 21, 22.1 et 10.2.57, n°59, 64, 65 et 80, vol.16.

ses différents aspects philosophique, politique, économique (“ Ciel et terre ”, 5.2.57, n°76, vol.16). La réaction, dit-il, ne défend pas la religion car elle n’est pas attaquée ; le clergé protège son immense puissance matérielle<sup>35</sup> en manipulant, non le peuple mexicain, mais une frange flottante, disposée à tous les excès :

Le peuple mexicain, c’est-à-dire celui qui raisonne et qui travaille, n’est pas, autant qu’on le suppose, soumis à la domination du clergé. Les mesures graves qu’a prises, récemment, le gouvernement pour détruire certains abus, n’ont pas rencontré de résistance dans la masse de la population. (...) La question religieuse n’est, aux yeux de tous, qu’une question d’intérêts ; le peuple sait fort bien que sa religion n’est pas en péril ; il commence à voir qu’il est durement exploité, et la perspective d’un avenir qui le délivre des charges énormes dont l’accable le clergé se montre à lui sous des couleurs qui lui sourient évidemment (...) La seule et véritable puissance du clergé est toute physique et matérielle ; elle réside dans ses immenses capitaux et dans les intérêts qui se rattachent aux siens. (17.6.56, n°23, vol.15)

En matière de politique extérieure, grande est la clairvoyance du Français, qui a vécu dans “ les entrailles du monstre ”, comme dira plus tard José Martí ; il consacre de nombreux articles, peu après le désastreux traité de Guadalupe Hidalgo, au dynamisme ravageur du “ colosse du Nord ” dans la lutte entre “ la race saxonne et la race espagnole ”, tel “ Les Normands du Pacifique ” (31.12.53, n°18, vol. 10). Une tentative du gouvernement du Honduras pour obtenir son annexion aux États-Unis lui paraît un “ symptôme alarmant ”, menaçant pour “ les républiques espagnoles ”, et notamment pour le Mexique qui serait placé “ entre deux feux ” (24.6.54, n°16, vol.11), ce pourquoi il se montre d’abord préoccupé par les projets d’alliance de la révolution d’Ayutla avec le grand voisin (19.9.55, n°41, vol.13).

Mais sa position évolue à mesure que l’approche de la guerre civile encourage l’interventionnisme européen. Au début de 1857, Masson approuve un projet de prêt nord-américain qui permettrait de payer la dette anglaise –bien qu’il perçoive clairement la stratégie nord-américaine de substitution de l’influence britannique :

---

<sup>35</sup> En commentant le *Cuadro sinóptico* de Lerdo, il montre que les revenus du clergé sont supérieurs à ceux de l’État (2.6.56, n°10, vol.15).

Cette clause laisse supposer qu'en désintéressant l'Angleterre et en se mettant à sa place, les États-Unis ont voulu retirer à cette nation l'influence et la force morale qu'a généralement le créancier sur son débiteur. (13.2.57, n°83, vol. 16)

Et quand les besoins financiers du gouvernement se font plus pressants, si Masson repousse l'éventualité périlleuse d'un droit de passage nord-américain dans l'isthme de Tehuantepec, il n'écarte pas la vente aux États-Unis de la Basse-Californie et d'une partie du Sonora, provinces frontalières, lointaines et destinées peut-être à être perdues sans compensation (6.8.57, n°80, vol.17). La menace croissante d'intervention européenne exige l'union des républiques américaines contre les monarchies d'outre-Atlantique ; on voit que les convictions républicaines de René Masson, son attachement à sa terre d'élection et, peut-être, les intérêts qu'il s'y est créés, sont plus forts que les liens avec la mère patrie, et l'emporteront pendant toute la période, tragique pour lui et pour son journal, de l'Intervention française et de l'Empire<sup>36</sup>.

### ***Les positions du Trait d'Union***

Cette ébauche d'analyse de contenu permet-elle de définir l'idéologie de René Masson ?

Dès le premier numéro de sa publication il se dit “journaliste républicain”, et sans doute la situation mexicaine l'intéresse-t-elle dans la mesure où elle peut être considérée comme une révolution contre l’“ancien régime”. Fréquentes sont les références explicites ou implicites qui font de la Révolution française de 1789 un “modèle” pour les jeunes nations, comme le perçoit bien l'ambassadeur de Napoléon III : “Nuestros demagogos refugiados han recopilado, desde hace cinco meses, los discursos y las frases más violentas de nuestra revolución de 1789.”<sup>37</sup>

Le Mexique en est, en ce moment, à son 89 ; la nature toute particulière du caractère de ses habitants nous fait espérer qu'il réalisera les conquêtes de la grande révolution française sans passer par la date sanglante de 93 (...). Cette analogie de la situation actuelle du Mexique avec celle de la France en 89 est tellement frappante, que nous nous proposons de revenir souvent sur cette comparaison utile. Les

---

<sup>36</sup> J'ai développé cet aspect dans Covo, op.cit. 1986.

<sup>37</sup> Lilia Díaz, op.cit. p. 243, 29.12.55.

leçons de l'histoire sont les plus profitables pour les peuples en état de transition. (19.7.56, n°50, vol.15)

Pour mettre ces “leçons” en pratique, il publie des documents fondamentaux, comme les discours prononcés en 1789 à l'Assemblée Nationale française par Talleyrand, Mirabeau, Chapellier sur la question des biens ecclésiastiques (4.8.56, n°63) ; il rappelle l'obligation révolutionnaire du serment des membres du clergé à la Constitution civile (12.2.61, n°7, vol.20), et le recours au champ sémantique de la démocratie –citoyens, peuple souverain- opposée à “l'idée espagnole” cléricale et conservatrice (19.1.56, n°23), est fréquent aux moments cruciaux, même s'il paraît surtout incantatoire.

On a vu que la presse conservatrice et l'ambassadeur français l'accusent de “socialisme”, mais le mot sert d'abord de repoussoir. Masson n'a rien de socialiste, même si l'on trouve dans ses articles des références à Proudhon, Fourier et autres socialistes utopistes français (30.5.49, n°5 ; 5.9.49, n°33 ; 12.5.55, n°4, vol.13...). Sans doute a-t-il connu les idées du pré-socialiste Saint-Simon –défenseur comme lui de la propriété privée- pour qui l'ordre nouveau doit se fonder sur la technique, l'industrie, l'obligation et l'organisation du travail<sup>38</sup> ; et en 1854, il commente longuement un livre de Guizot sur l'histoire de la civilisation, en montrant que les institutions “les plus justes” ne purent apparaître qu'à la faveur d'améliorations matérielles : l'esclavage fut aboli, dit-il par exemple, parce qu'on a inventé des machines qui revenaient moins cher :

C'est la loi de ce monde : une idée, quelque bonne et juste qu'elle soit, est toujours mal venue et brutalement rejetée si vous n'en donnez en même temps l'instrument, l'instrument matériel. On peut suivre ce fait à travers tous les changements des institutions politiques et sociales et on aperçoit toujours le fait matériel précédant et imposant la formule politique (“De la civilisation et de ses moyens”, 4.3.54, n°36, vol.10.)

Le matérialisme de René Masson n'est donc pas incompatible avec l'adhésion aux idées libérales ; commentant un livre d'économie politique de Miguel Lerdo de Tejada,

---

<sup>38</sup> Denis, Henri, *Histoire de la pensée économique*, Paris, P.U.F., 1974, p.366-368.

il souligne la relation étroite, à l'époque coloniale, entre la prospérité et l'ouverture économique :

Nous avons passé quelques heures à suivre, à travers ces colonnes de chiffres, le mouvement de hausse ou de baisse de la richesse publique sous les périodes diverses de la domination espagnole et nous avons toujours constaté que le flux et le reflux y étaient en raison directe de la liberté ou de la répression donnée à l'importation par les décrets des rois et des vice-rois. (18.2.54, n°32, vol.10)

C'est dans la ligne de ce libéralisme qu'il refuse la réglementation des salaires, réclamée par certains réformistes radicaux, au nom de la libre concurrence : “ La véritable liberté agricole et industrielle consiste dans la liberté de la concurrence, et il est de principe admis que l'intérêt mutuel est la seule règle qui fixe le taux des salaires, entre le capital et le travail ” (29.8.57, n°90, vol. 17) ; il veut la suppression totale des douanes –en même temps que celle de la dette extérieure- afin que le Mexique entre dans le mouvement général de liberté impulsé depuis la France et l'Angleterre (4.4.61, n°50, vol.20). Et c'est au nom du même principe de libre concurrence que, dans le domaine spirituel, même s'il s'affirme chrétien, il réclame non seulement la tolérance des cultes, mais la liberté de conscience, “ la première de toutes les libertés ” (29.8.55, n°35, vol.13) :

Depuis qu'on a fait de la religion un commerce, et le plus lucratif de tous les commerces, la concurrence seule peut moraliser les ministres qui trafiquent du culte. La tolérance religieuse, en permettant la concurrence, sera le plus puissant de tous les éléments moralisateurs. (6.6.56, n°14, vol. 15)

Mais le rejet par le Congrès Constituant des réformes les plus radicales suscite chez René Masson des critiques acerbes bien éloignées de la neutralité affichée : “ Un peuple qui n'est pas mûr pour la liberté de conscience n'est mûr pour aucune liberté ”, s'écrit-il quand est repoussé le projet d'article 15 sur la tolérance des cultes (7.8.56, n°66, vol. 15). Cette exclamation n'est pas exempte d'un certain paternalisme, récurrent sous la plume du Français qui dit croire en l'évolution progressive des peuples vers la maturité ; cette étape exige selon lui une longue préparation avant qu'ils puissent assumer la plénitude des libertés politiques. Les peuples, comme les enfants, n'abandonnent pas

sans risques les bras de leur nourrice –entendons, d’un gouvernement autoritaire ; de sorte, écrit-il en 1849 –donc avant le coup d’état de Louis-Napoléon Bonaparte- que si la République peut fonctionner dans certaines régions d’Europe, grâce à une population éclairée, qui connaît ses droits et ses devoirs, il n’est pas certain qu’il en soit ainsi au Mexique (4 et 15.8.49, n°24 et 27).

La révolution d’Ayutla de 1855 le persuadera un moment que ce stade de maturité a été atteint ; il n’en est pas de même dans la période antérieure troublée, où Masson développe souvent la comparaison entre une Europe civilisée et une Amérique au berceau. Dans l’article intitulé “ L’Europe et l’Amérique ” (8.9.49, n°34), l’histoire sert son plaidoyer pour l’immigration européenne : héritier des pires stéréotypes du XVI<sup>e</sup> siècle, il interprète comme une manifestation providentielle la découverte du Nouveau Monde, où la vieille Europe peut transférer l’excès d’une population turbulente pour y former une “ nouvelle Europe ”, mûre sans être passée par les bouleversements de la jeunesse :

La population indigène restreinte, ignorante, barbare, ne renfermait pas en elle-même les germes de la grandeur et de la civilisation auxquelles le destin appelait le pays ; ces germes devaient venir de l’autre côté de l’Atlantique, et se développer sous l’influence salutaire d’institutions complètement libérales. Il s’agissait, non pas de passer par la filière des siècles pour arriver insensiblement de l’état primitif à la civilisation, mais bien d’implanter, dans le nouveau monde, une civilisation toute faite (8.9.49, n°34).

La preuve en est, selon lui, la prospérité des nations américaines qui ont sollicité l’immigration européenne –entendons les États-Unis- tandis que les autres, hostiles ou indifférentes, ajoute Masson l’immigré de fraîche date, ont payé durement leur faute (*ibid*).

Mais aux moments de crise où s’affrontent libéraux et conservateurs, il voit comme un autre vice fondamental l’origine espagnole de la nation, et particulièrement sa tradition cléricale perpétuée par la réaction, coupable d’avoir étouffé dans l’œuf un peuple capable d’exercer la démocratie:

...il faut des siècles pour détruire, dans l’esprit d’un peuple, les préjugés et les habitudes qu’y ont plantés des siècles de domination absolue et d’oppression liberticide, en matière religieuse comme en

matière politique. L'Espagne, le Mexique et les autres républiques d'origine espagnole paient aujourd'hui la faute de leur éducation première : les descendants des grands Inquisiteurs si fort avancés en despotisme religieux, il y a peu de temps encore, devaient nécessairement rester en arrière des autres peuples en matière de liberté de conscience. (19.9.55, n°41, vol. 13)

Les “ Causeries philosophiques et politiques ” de Masson réunissent, on le voit, de manière contradictoire car variable au gré de la situation, un déterminisme pseudo biologique, une interprétation historique, et des jugements éthiques formulés avec une certaine condescendance ethnocentrique, qui s'arroge le droit de distribuer approbations et réprimandes. Ce regard ambivalent semble naître autant des espoirs placés sur la nation qui l'accueille que de la déception devant les résistances. Le Mexique, dit-il, n'a rien eu à conquérir car il a reçu à sa naissance plus qu'il ne lui fallait ; aussi a-t-il cru pouvoir rêver de grandeur sans mettre en œuvre les moyens d'action nécessaires (4.10.56, n°112 et 27.7.57, n°70). La Constitution en cours d'élaboration au moment où il écrit ceci en est un exemple : libérale en théorie, elle sera incapable dans la pratique, dit-il, de résoudre les problèmes du pays faute de savoir s'adapter aux caractéristiques de la société mexicaine (22.11.56, n°18, vol. 16).

C'est pourquoi, quelques mois plus tard, devant les menaces réelles de coup d'état, le démocrate René Masson ira, contre son confrère *El Siglo XIX*, jusqu'à réclamer la dictature d'un “ bras de fer ” pour mettre l'oligarchie hors d'état de nuire (27.5.57, n°22).

### ***Le Trait d'Union dans la crise***

L'opinion sur la Constitution des libéraux mexicains les plus radicaux n'était pas très différente. Les ennemis politiques de René Masson, eux, ne pouvaient accepter son paternalisme ; leurs protestations furibondes le prouvent, en même temps qu'elles confirment la large diffusion du journal français ; dans un article intitulé “ Deberes recíprocos de la hospitalidad ”, *El Tiempo* censure la conduite des étrangers qui prétendent gouverner la maison dont on leur a ouvert la porte :

...no es otra cosa lo que pasa con ciertos animalejos exóticos que en busca de abundante pasto visitan nuestras tierras creyéndose autorizados para dar rienda suelta a sus genialidades e investidos con la

misión de ‘evangelizarnos’ (si se nos permite la palabra), conquistándonos para las banderas del comunismo o del socialismo de que son procaces apóstoles. ¿No leemos todos los días los furibundos artículos con que nos obsequia un periodista francés, ridícula personificación de Robespierre y de Marat? Nutrido al parecer con la sangre de las víctimas de 93, inspirado con los brillos de la guillotina, propagador entusiasta del humanitario sistema de los cadalsos y de los suplicios, Torquemada político de las riberas del Sena, se ha creído libre para soplar el fuego de la discordia civil que nos destroza y bastante cubierto con la impunidad que sueña le proporcionará su calidad de extranjero para azuzar al vencedor contra el vencido (6.10.57, n°57)<sup>39</sup>...

La grande presse libérale pour sa part, on l’a dit, sans adhérer systématiquement aux positions du journal français le considère comme un allié utile. Ainsi faut-il comprendre, après le coup d’état de décembre 1857 qui allait ouvrir la voie à la guerre civile et à l’intervention étrangère, les éloges du *Trait d’Union* publiés par *La Coalición*, organe du gouvernement constitutionnel retiré à Celaya, lorsque René Masson parvint dans cette ville :

Damos al supremo gobierno de la Unión los plácemes más sinceros por el arribo de la persona de que nos ocupamos, en circunstancias que pueden ser tan útiles sus servicios, como que su cooperación debe considerarse hoy de importancia, porque se halla identificado con las ideas del pueblo civilizado. Esperamos que el supremo gobierno atenderá sus recomendaciones, y que el escritor anunciado satisfará los nobles deseos que lo animan a seguir las filas del gobierno constitucional (cité par *El Siglo XIX*, 19.2.58, n°3415).

Ce véritable appel au secours lancé au journaliste français semble confirmer l’importance que lui attribuaient les réformistes mexicains –ainsi que leurs ennemis– dans les graves crises qui s’annonçaient.

Peu après le coup d’état du 23 janvier 1858, en effet, *Le Trait d’Union* était suspendu par ordre suprême<sup>40</sup>, et en juillet de la même année, le gouvernement réactionnaire du général Zuloaga tenta d’expulser René Masson après l’avoir fait emprisonner. Lorsque, au début de 1861, la victoire constitutionnaliste permit au journal de reprendre sa

---

<sup>39</sup> Selon *El Diario Oficial* cité par *El Siglo XIX* (5.3.58, n°3429), “ El ‘Trait’ era un venero perpetuo de cieno ”.

publication régulière<sup>41</sup>, un “ Bulletin ” retraça son odyssée durant la Guerre de Trois Ans (18.4.61). Si en effet Masson quitta le pays pour la Nouvelle-Orléans, ce ne fut que pour rejoindre le camp réformiste à Veracruz en octobre 1859. Il s’efforça d’y rouvrir *Le Trait d’Union* à l’aide d’emprunts, sans grand succès d’abord du fait de l’état de guerre, du manque d’ouvriers et de fonds, et n’y parvint que dans les derniers mois de la guerre, d’octobre 1860 à janvier 1861, grâce aux 125, puis 150 abonnements souscrits par le gouvernement constitutionnel –ainsi qu’à l’unique autre journal existant à Veracruz, *El Progreso*- afin de tenir ses partisans de l’intérieur au courant de la situation. Il rapporte aussi avoir perçu du gouvernement de Veracruz une indemnité payable en biens du clergé, pour la confiscation de son entreprise de Mexico.

L’embellie fut de courte durée puisque, dès la fin de 1861, les rumeurs d’intervention européenne due à la suspension du paiement des intérêts de la dette, font renaître l’alarme. René Masson se rassure, néanmoins, en apprenant que le commandement des troupes espagnoles est assuré par le général Prim, libéral progressiste qui a épousé une Mexicaine et qui a pris aux Cortes la défense du Mexique contre les réclamations de l’Espagne<sup>42</sup> (28.12.1861, n°96). Mais, lorsque les négociations sont rompues et que la France poursuit seule l’aventure, son indignation éclate, et au nom de la colonie française de México, il prend ses distances avec l’interventionnisme de Napoléon III :

Il paraît impossible que le gouvernement de l’Empereur approuve ce qui vient d’être fait en son nom ; surpris, peut-être, au début, par l’intrigue et les faux rapports, il aura, sans doute, été mieux informé depuis. Il serait trop énorme que l’Empire, qui proclame son origine révolutionnaire, se fit, au Mexique, l’agent de la contre-révolution. Il serait trop énorme que la France de 89, la France de Solférino, devînt au Mexique l’avocat et le soldat des idées rétrogrades et des hontes de la réaction cléricale (15.4.1862, n°50).

Il proteste quand, de nouveau, *Le Trait d’Union* est suspendu à la veille du siège de Puebla (3.5.62, n°20), et réussit malgré tout, dans un premier temps, à faire sortir quelques brèves “ Revues du mois ”, puis “ de la quinzaine ”, clandestines, sans date,

---

<sup>40</sup> René Masson s’efforça alors de faire survivre son journal à Mexico sous le nom de *Le Courrier Français* puis, celui-ci ayant été également suspendu, *Les Deux Mondes*, sous une autre direction. Cet aspect est développé dans mon article cité de *Historia Mexicana*.

<sup>41</sup> le 4.2.1861, n°1, vol. 21.

destinées à l'extérieur, dans lesquelles il continue à dénoncer les bases mensongères de l'intervention française :

Le gouvernement actuel du Mexique a été l'objet de calomnies aussi injustes que passionnées. On a prétendu le faire passer pour barbare et sanguinaire. La conscience des étrangers qui résident dans le pays ne leur permet pas de laisser passer de pareilles accusations sans protestation. (ss.d.)

La dramatique parenthèse de l'intervention française et de l'empire close, *Le Trait d'Union* pourra faire sa réapparition à Mexico et René Masson rappellera l'attitude dont il paya le prix dans les cachots de San Juan de Ulúa puis en exil aux États-Unis :

Nous avons combattu de toutes nos forces une politique funeste aussi longtemps que nous avons cru possible de l'arrêter dans la voie fautive où la poussaient des passions mauvaises. Nous avons vu le danger, nous l'avons signalé, tout en sachant parfaitement à quoi nous nous exposions, car le choix nous avait été laissé entre la protection ou la persécution. Le devoir a dicté notre résolution ; nous n'avons jamais regretté de l'avoir prise. (1.2.1868, n°1, 5<sup>e</sup> époque)

Mexicains et étrangers, répète-t-il alors, ont besoin les uns des autres pour ramener la prospérité du pays, qui est aussi la leur.

\*

Avec quelques éclipses, René Masson restera à la tête du journal qu'il a créé jusqu'à ce que la maladie, peu avant sa mort, ne l'en empêche<sup>43</sup>. Ce grand journaliste politique aura indéniablement contribué au débat d'idées pendant près de vingt-cinq ans, à une époque cruciale pour la formation de la nation mexicaine, entre les assauts internes et externes. La vulnérabilité d'une entreprise de presse conduite par un homme seul, les obstacles politiques et matériels, la barrière de la langue française, les limites de sa diffusion directe, enfin, n'auront pas empêché *Le Trait d'Union* d'occuper dans l'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle mexicain une place qui mérite d'être rappelée de l'oubli.

Son importance est due sans doute d'abord au talent de son fondateur, directeur, rédacteur en chef, René Masson, et à son implication passionnée dans la chose publique.

---

<sup>42</sup> *España y el imperio de Maximiliano*, (comp. Clara E. Lida), México, El Colegio de México, 1999.

<sup>43</sup> Il tente de passer la main à la fin de 1868, mais revient à la tête du journal en 1870, et publie son dernier "Bulletin" en forme de bilan biographique le 30 septembre 1874. On trouvera ce texte dans l'anthologie citée de F. Dasques, p. 284-293.

Certes, son appui à la “ Reforma ” mexicaine put être en partie intéressé, comme le suggèrent les clairs-obscur de sa biographie et ses achats de biens du clergé ; mais son prestige fut d’abord le produit des circonstances, qui lui donnèrent la possibilité de développer son expérience, sa culture, ses qualités de polémiste, en les mettant au service de la cause libérale mexicaine.

Les réactions des deux partis affrontés confirment la valeur de cet appui ; le journalisme mexicain réformiste, qui disposait de plumes aussi acérées que celle de Francisco Zarco, n’avait certes pas besoin d’un “ modèle ” extérieur ; cependant, le prestige de la tradition républicaine que semblait incarner le Français pouvait contribuer à légitimer le libéralisme mexicain ; en accréditant les tentatives progressistes du Mexique, René Masson lui donnait accès au rang des nations “ civilisées ”.

Jacqueline COVO-MAURICE  
CREATHIS-Lille 3

\*

#### Bibliographie

- Covo Jacqueline, “ La colonie française au Mexique à travers son journal, *Le Trait d’Union* ; 1849-1868 ”, dans *Presse et public*, Rennes, Université de Rennes 2 Haute-Bretagne, 1982, p.5-19.
- Covo Jacqueline, “ *Le Trait d’Union*, periódico francés de la ciudad de México, entre la Reforma y la Intervención ” dans *Historia mexicana*, México, El Colegio de México, 1986, XXXV : 3, n°139, p.461-476.
- René Masson dans ‘*Le Trait d’Union*’ *journal français universel*, préface de Thomas Calvo, sélection et prologue de Françoise Dasques, México, Instituto de Investigaciones bibliográficas, 1998.

\*

Références : *Caravelle (Cahiers du Monde Hispanique et luso-brésilien)*, n°78, Toulouse, IPEALT, 2002.- p. 105-125.